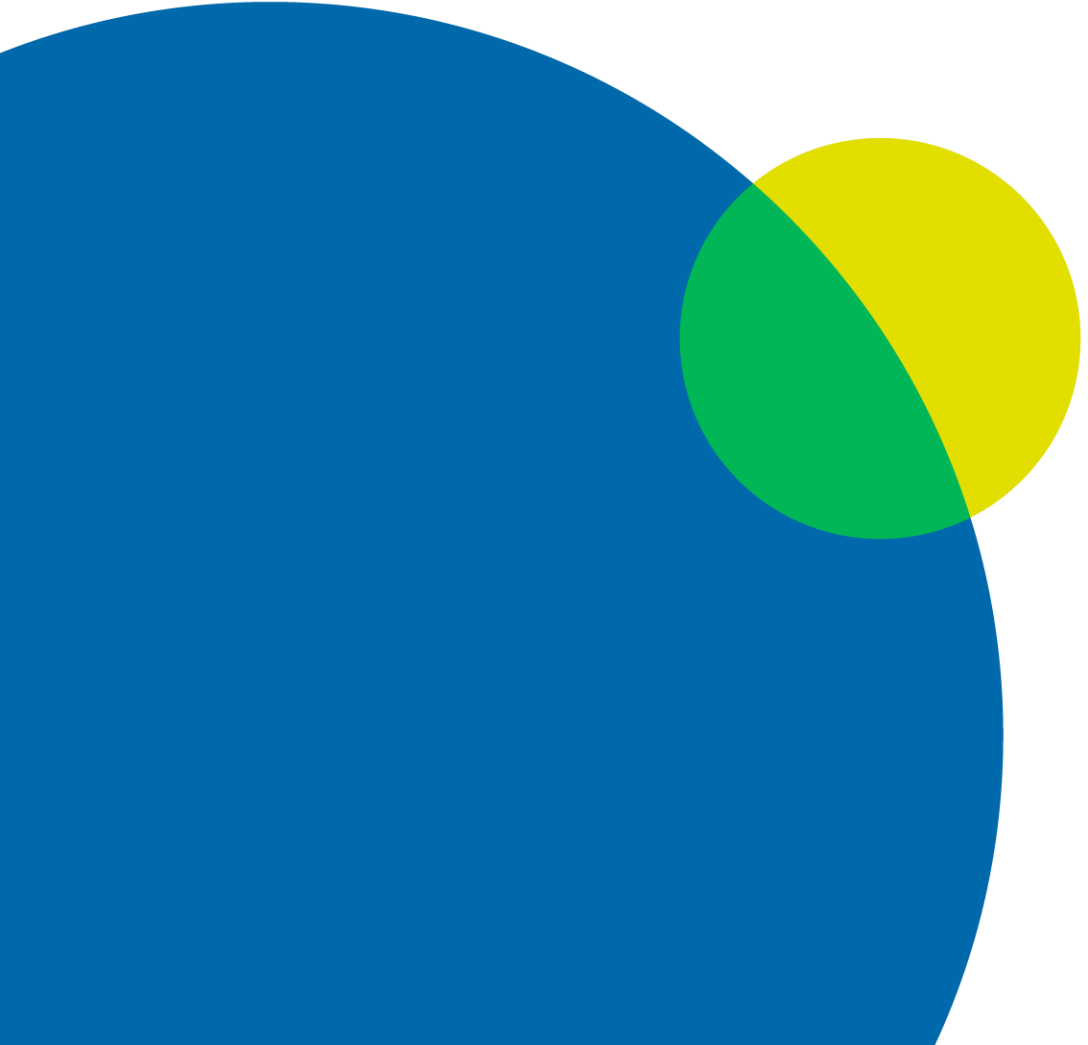




**Vous venez  
de vous installer,  
bienvenue à la CAVP !**

- 
- 1. Connaissez-vous votre Caisse de retraite ?**
  - 2. Comment construirez-vous votre retraite ?**
  - 3. Comment rester en lien avec la CAVP ?**

1

# LA CAVP, VOTRE CAISSE DE RETRAITE

# UNE CAISSE PROFESSIONNELLE ET AUTONOME

” *La CAVP est la Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes.*



- ➔ Créée en 1948 au sein de l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales.
- ➔ Administrée par 20 pharmaciens titulaires -élus en tandems avec leurs suppléants- par tous les pharmaciens.
- ➔ Placée sous le contrôle et la tutelle de l'État.



**Ancrage  
professionnel**



**Mandat  
électif**



**Légitimité + Responsabilité**

# 20 ADMINISTRATEURS PROCHES DE VOUS

## 14 administrateurs

Représentant les cotisants officinaux et volontaires  
*2 par région*



+



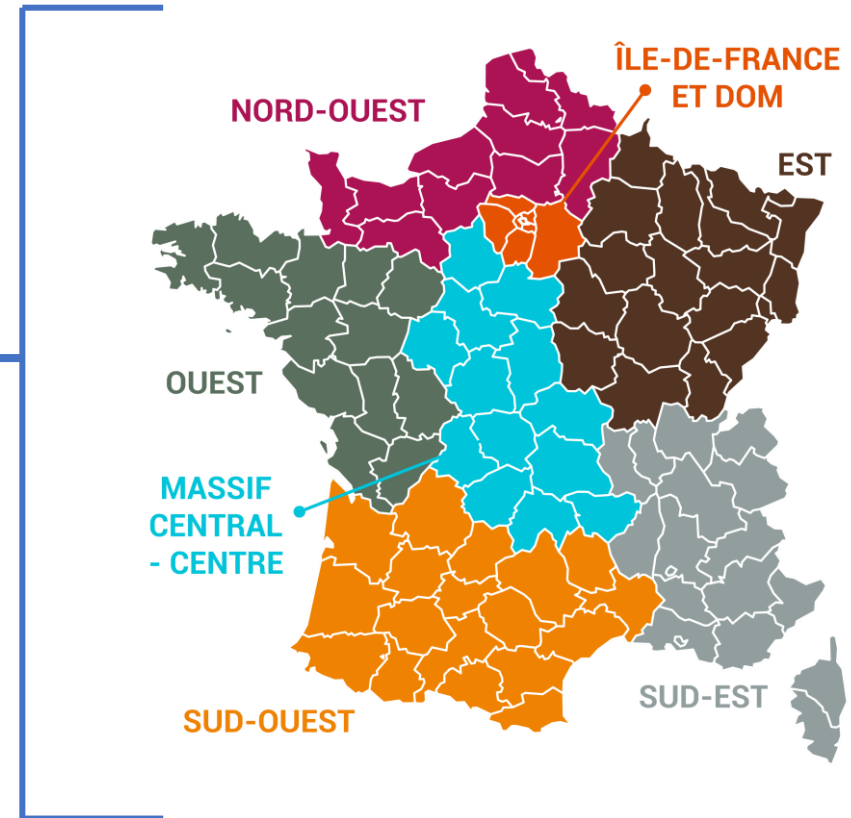
**2 retraités  
allocataires**



**2 biologistes**



**2 administrateurs  
élus par le CNOP**



# UN MODÈLE DE RETRAITE REPOSANT SUR 2 PILIERS : UNE SINGULARITÉ FRANÇAISE



*Les pharmaciens libéraux sont les seuls professionnels libéraux à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.*



**RÉPARTITION**



**CAPITALISATION  
COLLECTIVE**

2

# CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE

# DES COTISATIONS DANS PLUSIEURS RÉGIMES

1

## RÉGIME VIEILLESSE DE BASE

Cotisation proportionnelle au revenu,  
sur 2 tranches

2

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE RÉPARTITION

Cotisation forfaitaire unique

3

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAPITALISATION

Cotisation forfaitaire déterminée selon le revenu

## RÉGIME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE (BIOLOGISTES)

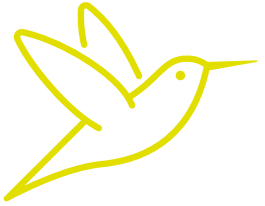
Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle  
financées en partie par l'Assurance maladie



**ASSOCIÉS DE SEL** : en minorant votre revenu d'exercice, vous minorerez votre future retraite.



# DES COTISATIONS OBLIGATOIRES ET INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLES



- ➔ Déduction **sociale** intégrale (hors CSG et CRDS) des **cotisations** et des **rachats**.
- ➔ Déduction **fiscale** intégrale des **cotisations** et des **rachats**.

3

# RESTONS CONNECTÉS

# SUR WWW.CAVP.FR...

La page d'accueil a été revue pour une navigation simplifiée et un accès aux informations facilité.

The screenshot displays the CAVP website homepage. At the top, there is a navigation menu with links: 'Nous connaître', 'Votre situation', 'Préparer votre retraite', 'Documents utiles', 'Contact', and a search icon. A 'Mon compte personnel' button is also visible. The main content area features a large blue circular graphic on the left with the text: '#éditorial' and '« Élections 2024 : une participation soutenue ! »' accompanied by a photo of Philippe Berthelot. In the center, there is an editorial titled 'Élections 2024 : les résultats du scrutin' by Philippe Berthelot, with a 'Découvrir' button. Below this, there is a 'Démarches fréquentes' section with six icons and labels: 'Activer mon compte personnel', 'Simuler ma retraite', 'Demander une aide sociale', 'Gérer le prélèvement de mes cotisations', 'Demander ma retraite', and 'Prendre un rendez-vous en ligne avec un conseiller'. On the right, there is an 'Actualités' section with a 'Tout voir' link and two news items: '05 MARS 2024 Élections 2024 : les résultats sont publiés !' and '01 MARS 2024 Élections 2024 : le scrutin est clos !'. The date '24 FÉVRIER 2024' is shown at the bottom of the news section.

- Des actualités
- Les éditoriaux du Président
- Un dossier d'actualité sur la réforme des retraites
- Les publications de la CAVP
- Et des contenus mis à jour régulièrement

# ...TOUTE LA DOCUMENTATION



**PHARMACIEN LIBÉRAL**  
La prévoyance et l'assurance retraite en début d'exercice

**MÉMENTO 2022**

Notre Caisse de retraite a conçu ce document pour vous aider à comprendre le fonctionnement de vos régimes de prévoyance et d'assurance retraite et vous guider dans vos premières démarches.  
L'édition 2022 tient compte des éléments en vigueur au moment de sa publication.

**CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

**NOTICE EXPLICATIVE**

## Les cotisations du pharmacien libéral en 2024

**PRÉVOYANCE**  
**RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS**

Votre cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est égale à 674 € en 2024.

**RETRAITÉ**  
**RÉGIME VÉCULLESSE DE BASE**

**Vos Appels de cotisations en 2024**

**En janvier 2024**  
Votre Appel de cotisations comporte votre cotisation provisionnelle 2024 calculée sur votre revenu d'activité non salarié 2022.

**En juillet 2024**  
Votre Appel de cotisations comporte :

- la régularisation définitive de votre cotisation 2023 sur votre revenu d'activité non salarié 2023,
- l'épandage de votre cotisation provisionnelle du premier semestre 2024 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2022 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2024),
- le recalcule de votre cotisation provisionnelle du second semestre 2024 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2023 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2024),
- le montant de votre cotisation provisionnelle pour le premier semestre 2025 communiqué à titre indicatif.

**Les taux de cotisation**  
**Pour une affiliation durant quatre trimestres en 2024 :**

- la cotisation de la tranche 1 est égale à 0,23 % du revenu compris entre 0 et 46 368 € (montant du PASS en 2024)\*,
- la cotisation de la tranche 2 est égale à 1,87 % du revenu compris entre 0 et 231 840 € (au-delà du montant du PASS en 2024).

Le revenu d'activité non salarié 2022 qui sert d'assiette à votre cotisation est rapporté à l'année entière en cas d'affiliation incomplète en 2022 (sauf si vous avez demandé à tenir compte de votre date d'affiliation en 2024 et si vous cessez votre activité libérale en 2024 (dans ce cas, les tranches de votre revenu sur lesquelles est calculée votre cotisation provisionnelle sont également proratisées)).

Si vous n'avez pas déclaré votre revenu d'activité non salarié en 2022, votre cotisation provisionnelle 2024 sera calculée sur l'assiette maximale : 231 840 €.

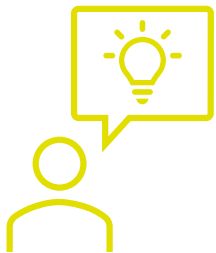
La cotisation versée au plafond de la tranche 1 permet d'acquies 525 points tandis que celle versée au plafond de la tranche 2 permet d'acquies 35 points.

(\*) Conformément à l'article du 19 décembre 2023 relatif à la fixation du plafond de la Sécurité sociale pour 2024 paru au Journal officiel du 29 décembre 2023.

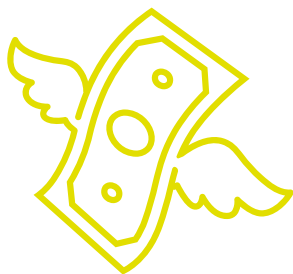
**L'ANNUAIRE DES ADMINISTRATEURS**

**CAVP**  
Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

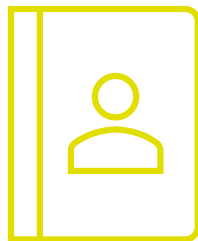
# ...DES WEBSERVICES ACCESSIBLES H24



**Nous contacter** pour toutes vos questions : page d'accueil > Démarches fréquentes > [Utiliser notre formulaire de contact](#)



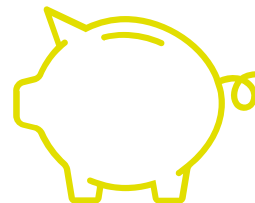
Mettre en place le **prélèvement de vos cotisations** et changer vos références bancaires : compte personnel > [Gérer mes règlements](#)



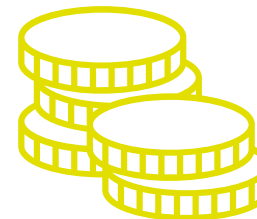
Mettre à jour  **votre situation personnelle ou professionnelle** : compte personnel > [Ma situation personnelle et Mon activité professionnelle](#)



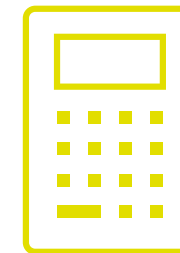
Consulter et télécharger vos **documents CAVP** : compte personnel > [Mes documents](#)



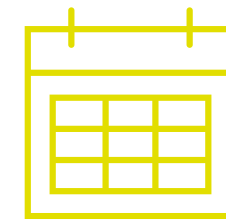
Demander des **réductions de cotisation** : compte personnel > [Demande de réduction de ma cotisation \(RC\)](#) jusqu'au 30 avril, ensuite via le formulaire de contact (démarches fréquentes)



Demander de cotiser sur un **revenu estimé** : compte personnel > [Transmettre un revenu estimé pour 2024](#)



Réaliser une **estimation de votre pension de retraite** : compte personnel > [Simuler ma retraite de capitalisation CAVP](#)



**Prendre rendez-vous** avec nos conseillers retraite : page d'accueil > Démarches fréquentes > [Prendre RDV avec un conseiller](#)

## Le Fil d'actu de votre retraite

#20



Vos informations CAVP

### L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

#### Élections 2024 : une participation soutenue !



Philippe Berthelot  
Président de la CAVP

Le scrutin de renouvellement de la moitié de notre Conseil d'administration est clos depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 17h.

Les membres de la Commission électorale et moi-même nous sommes réunis à la CAVP le 4 mars 2024 à 10h pour procéder au dépouillement sous le contrôle de Maître Parreira, Commissaire de justice.

À l'issue de celui-ci, j'ai procédé à la proclamation des résultats que j'ai l'honneur de vous livrer.

Ont été élus les tandems de candidats suivants :

*Dans le collège des cotisants officinaux et des cotisants volontaires*

- Est  
Élisabeth Schuler (titulaire) et Élodie Santos (suppléante)
- Île-de-France et DOM  
Catherine Apostoloff (titulaire) et Marc Sajus (suppléant)
- Massif central - Centre  
Didier Machicoane (titulaire) et Romain Franchi (suppléant)
- Nord-Ouest  
Franck Blandamour (titulaire) et Maxence Carpentier (suppléant)
- Ouest  
Lucie Grilleau (titulaire) et Corinne Thomas (suppléante)
- Sud-Est  
Thierry Desruelles (titulaire) et Thibault Tchilinguirian (suppléant)
- Sud-Ouest  
Benjamin Trouillet (titulaire) et Olivier Borès (suppléant)

*Dans le collège des biologistes*

- Bruno Devie (titulaire) et Emmanuelle Bertier (suppléante)

*Dans le collège des retraités*

- Jean-Luc Audhoui (titulaire) et Héliène Requi (suppléante)
- Patrick Ricard (titulaire) et Alain Mazaleyrrat (suppléant)

Je tiens à féliciter les candidats qui ont été élus et à remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour être leurs représentants.

La participation au scrutin de 2024 a été soutenue, aussi bien dans les collèges des cotisants que dans le collège des retraités, ce qui souligne l'attachement des pharmaciens à leur Caisse de retraite et à son modèle de gouvernance professionnelle.

Votre confiance engage le Conseil d'administration à défendre vos intérêts, maintenir l'autonomie de notre Caisse et rendre plus efficaces encore nos régimes de retraite : ce sera notamment l'un des principaux enjeux de la prochaine mandature.

Bien confraternellement,



Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).  
CAVP, 45, rue de Caumartin, Paris, 75009

# GRÂCE À LA NEWSLETTER

- Les principales informations relayées au fil de l'eau dans « Le Fil d'actu de votre retraite »



# VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX



Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens @LaCAVP - 26 avr. ...

[#actu] 😊 Le régime de #retraite des #pharmaciens intègre une part de capitalisation depuis 60 ans. Aux Pays-Bas, ce principe est acté pour tout le monde depuis 1957. #ReformeRetraite @stefandevries



lesechos.fr

Retraites : la solution néerlandaise

En France, les candidats à la présidence de la République se focalisent sur l'âge de la retraite. Aux Pays-Bas, un système mixte d'assurance-...



Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

132 abonnés

2 mois • 🔒

[#actu] 📌 Réforme des #retraites, la contribution spécifique des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective.

À consulter ici 📄 <https://bit.ly/3vP86SA>

...voir plus

QUELLE  
RETRAITE POUR  
DEMAIN ?

#actu 



**Abonnez-vous et rejoignez la communauté CAVP !**



**DES QUESTIONS ?**

**Contactez Laurence Colonna :**

**[Imarbot@cavp.fr](mailto:Imarbot@cavp.fr)**

**01 42 66 85 28**